



Formulaire d'inscription - Formation (un formulaire par participant)

MAÎTRISEZ L'ART DE LA PRÉSENTATION ORALE ET VISUELLE

Apprenez à captiver, à motiver et à convaincre votre auditoire

L'activité se déroulera en français.

Mardi 7 février 2012
de 8 h à midi

Hôtel InterContinental Montréal
360, rue Saint-Antoine O.
Square-Victoria

L'information suivante est nécessaire pour que votre inscription soit acceptée.

Numéro de membre * Non-membre

* Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

M. Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Comment avez-vous entendu parler de cette activité?

Courriel Ami / Collègue Courrier Web Journaux
 Sollicitation téléphonique World Trade Centre Montréal Autre (précisez).....

Combien d'employés votre entreprise compte-t-elle?

1 à 4 5 à 19 20 à 49
 50 à 249 250 à 499 500 et plus

Coût

Membres : 155 \$ + TPS + TVQ = 178,21 \$

Non-membres : 225 \$ + TPS + TVQ = 258,69 \$

Paiement

American Express Diners Club International MasterCard Visa Chèque*

Numéro de la carte Date d'expiration (mm/aa)

Titulaire de la carte Signature

*Tout achat de 200 \$ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 200 \$, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de la :
Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7.

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : 514-871-4001

- La date, l'heure et le lieu de l'activité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.ccmq.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Vous recevrez une confirmation par courriel, trois (3) jours avant l'activité.
- Politique d'annulation : Aucune réservation, aucune annulation ni aucun remboursement 2 jours ouvrables avant l'activité. Les substitutions de participants sont acceptées sans frais jusqu'à la tenue de l'activité. Veuillez noter que seuls les avis d'annulation reçus par écrit (télécopieur/courriel) sont acceptés.
- Participant du Québec : Le coût de la formation peut constituer une dépense de formation admissible en vertu de la Loi du 1 %.
- Les frais de formation sont déductibles d'impôt (provincial et fédéral).